

COURRIER DE LA SAMBRE.

Il faut être de son pays.

N° 185.

VENDREDI.

5 NOVEMBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 4 novembre.

☞ M. Lesire-Misson, renonçant à son entreprise à dater de demain, 6 courant, les bureaux du Courrier de la Sambre sont transportés au domicile de l'éditeur soussigné, rempart Ad Aquam; on est prié de s'y adresser dorénavant pour tout ce qui concerne le journal. J. MÉJAN.

Nous avons donné hier un extrait du journal *l'Émancipation*. Nous croyons devoir faire quelques observations sur l'esprit qui a dicté cet article.

Sans aucun doute nous regrettons, comme les rédacteurs de *l'Émancipation*, que le gouvernement provisoire ait cru, lui qui tenait son mandat de la nation, avoir le droit d'apporter des restrictions à l'exercice du pouvoir constituant, qui réside tout entier dans le peuple. Mais nous blâmons aussi la violence qui a dicté l'article qui nous occupe; nous blâmons surtout la dernière phrase, qui, par d'horribles prévisions, semble vouloir inspirer de la terreur aux membres du congrès national, et les amener ainsi ou à renoncer à leur mandat ou à le dénaturer.

Sans doute la révolution ne rétrogradera pas; mais rappelons-nous les événements sur la révolution française et la marche suivie par les patriotes de cette époque pour assurer et hâter la marche du gouvernement révolutionnaire; ce sont ces mêmes excès, ces meurtres, ce sang, qui, loin de faire avancer la révolution, en ont paralysé les ressorts en dégoûtant les honnêtes gens d'une atropie dont l'application devenait aussi coûteuse. Rappelons-nous que c'est ainsi que le despotisme militaire est venu, au grand contentement de la majorité, et presque sans opposition de la part des jacobins fatigués du sang versé et à verser, substituer au régime de la liberté celui de la tyrannie la plus odieuse.

Voilà ce que nous nous croyons obligés de dire à nos concitoyens, et s'il nous était prouvé que l'on ne pût parvenir à l'application rigoureuse des principes, qui dans le silence du cabinet semble si facile, sans répandre le sang, nous nous écrierions sans hésiter: *Un peu moins de liberté, afin de conserver celle que nous avons si glorieusement conquise!*

Élections du district de Namur.

Ont été élus députés au congrès: MM. de Stassart, Théop. Fallon, Justin de Labbeville, Ch. Desmanet de Biesme, fils, le comte Florimond de Quarré.

Suppléans: MM. Ch. Loude, avocat, Mohimont-Bivort, Isidore Fallon, le baron d'Haultepenne, B. Mary.

RÉUNION PATRIOTIQUE DE NAMUR.

Séance du 30 octobre.

Propositions adoptées.

Après une vive discussion sur la proposition de M. Lelievre relativement à la forme de gouvernement à établir en Belgique, la discussion est ajournée à vendredi.

Une commission, composée de MM. Braas, X. Lelievre et Amb. Gerard, est nommée pour faire un rapport sur le projet de constitution qui sera soumis au congrès national, et sur celui présenté par M. Gerard.

Les propositions suivantes sont successivement adoptées.

Je demande que tous les propriétaires qui sont dans le rayon des fortifications soient indemnisés du chef de la défense qui leur est faite de bâtir. Cette indemnité sera réglée par une expertise faite contradictoirement avec le gouvernement.

Signé WAUTLET.

Exprimer le vœu que la famille Denis, ruinée par le rément sur les bâtimens, soit indemnisée de ce chef par la ville de Namur.

Signé A. J. LALLEMENT.

Attendu que dans diverses communes des intrigues odieuses

ont eu lieu pour la réélection des bourgmestres connus pour leur dévouement servile au système hollandais; que, pour parvenir à ce but, de faux électeurs se sont introduits dans les collèges électoraux, le soussigné prie la réunion patriotique d'inviter monsieur le gouv. à prendre à cet égard des mesures promptes et énergiques, d'ordonner sans délai une enquête sévère, et de déclarer nulles toutes élections qui seront reconnues entachées de fraude.

Signé X. LELIEVRE.

Pour copie conforme, par extrait du procès-verbal:

Le secrétaire, X. LELIEVRE, avocat.

Nous donnons ci-après une lettre d'un de nos abonnés au sujet de l'article de *l'Émancipation* reproduit dans notre numéro d'hier. Nous dirons à l'auteur qu'au fond nous adhérons sincèrement aux sentimens qui lui ont dicté cette lettre, mais que nous le blâmons de la légèreté avec laquelle il nous accuse; nous devons être assez connus pour que l'on sache que jamais nous ne provoquerons au meurtre ni à la guerre civile. Nous lui dirons qu'il aurait dû adresser ses reproches à qui de droit, et s'assurer, avant de nous attaquer, de notre adhésion aux doctrines et aux sentimens de l'auteur de l'article en question. S'il avait lu notre numéro d'hier avec plus d'attention, il aurait vu que nous reproduisons un article du *Politique* d'une tout autre tendance. Notre but en suivant cette marche est de publier toutes les pièces du procès, et de mettre ainsi nos lecteurs à même d'asseoir leur jugement avec connaissance de cause.

Nous espérons qu'à l'avenir on voudra bien nous épargner des agressions injustes et que nous ne croyons pas mériter, puisque le but constant de nos efforts a été et sera toujours de servir la cause à laquelle nous nous sommes entièrement dévoués, sans arrière pensée, sans ambition, et à une époque où le dévouement était assez rare et quelque peu périlleux.

Namur, le 5 novembre 1830.

A Monsieur le rédacteur du COURRIER DE LA SAMBRE.

Quand on réimprime soi-même un article de fond puisé dans un journal étranger, qu'on le publie sans commentaire aucun, on me paraît adopter tacitement les doctrines qui s'y trouvent énoncées. C'est ce motif qui m'engage à ne pas laisser passer inaperçu un article tiré du journal *l'Émancipation*, et inséré dans votre n° d'hier. Je crois pouvoir, au nom de beaucoup de Belges, vraiment dignes de ce nom, protester contre les principes qu'il développe. Que vous ne rencontriez pas dans l'arrêté qui prescrit le mode à suivre pour les élections au congrès assez de chances accordées à la manifestation de l'opinion populaire, libre à vous; c'est le développement d'une théorie dangereuse peut-être dans les circonstances actuelles. Mais, je vous en fais juge vous-même, est-ce le fait d'un bon citoyen de venir, au moment où dans cette province les choix faits ont obtenu l'assentiment général, provoquer à l'anarchie en disant: *que le congrès s'assemblera, mais que tout n'est pas fini; que du sang encore sera versé, mais qu'il retombera sur les têtes de ceux qui composent ce gouvernement provisoire à qui, quoi que vous puissiez dire, nous devons beaucoup? Quel sera donc le pouvoir auquel nous demanderons le maintien de l'ordre et de la tranquillité? sera-ce celui créé en vertu de cette constitution qu'il vous aura plu de rêver? qui vous garantira que les principes que vous émettez seront goûtés par tous vos concitoyens? et dans ce cas, monsieur, si vos antagonistes, à leur tour, font à la force l'appel que vous lui adressez, voudriez-vous m'indiquer le point auquel vous prévoyez que l'esprit de révolution pourra s'arrêter?*

Peut-être dans ce projet, que je regarde comme fort bon, et que l'article pulvérise avec tant de morgue, se trouvent des points de théorie sur lesquels je puis moi-même être en opposition avec les auteurs; mais savez-vous quel est le rôle que doit jouer tout bon citoyen, à mon avis? c'est d'abord d'attendre que nos représentans se soient prononcés; car, quoi que puissent en dire quelques intrigans désappointés, le congrès aura pour lui et pour son ouvrage la partie saine et éclairée de la nation. C'est encore, tout en émettant son opinion avec franchise et surtout modération ne pas provoquer à la révolte, et ne pas appeler ainsi sur notre malheureux pays un mal incalculable, la guerre civile. Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, un pouvoir existe, et il faut nous y rallier.

Vous trouverez, il est possible, mes observations sévères, mais elles partent d'un citoyen qui veut la liberté et l'ordre. L'impartialité que vous avez toujours professée me donne la certitude, monsieur, que vous ne balancerez pas à insérer ma lettre.

Un abonné.

A Messieurs les Bourgmestres de la province.

Messieurs,

Je viens d'engager messieurs les commissaires de district à me présenter incessamment un tableau nominatif des gardes-champêtres de toutes les communes de leur ressort, et contenant des renseignemens sur la manière dont ceux-ci s'acquittent de leurs devoirs.

Afin de prouver à messieurs les commissaires les élémens dont ils ont besoin pour satisfaire à ma demande, je vous invite à leur faire parvenir, le plutôt possible, un tableau conforme au modèle que vous trouverez à la suite de cette circulaire.

Messieurs les bourgmestres des villes sont priés de m'adresser directement leur tableau.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le gouverneur de la province de Namur,
Le Baron DE STASSART.*

CHERS CONCITOYENS,

Braves habitans de la province de Namur!

Vous avez décidé que je devais me rendre au congrès national pour y discuter les intérêts de la patrie. J'obéis à votre voix: Je pars pour Bruxelles, après avoir confié l'exercice de mes fonctions à un collaborateur qui jouit déjà de votre estime, M. Mohimont-Bivort.

L'intéressante classe laborieuse a pris une part trop active à l'héroïque délivrance de la patrie pour que je ne fasse pas de son bonheur l'objet de toutes mes pensées: je n'oublierai pas que cette classe, plus que toute autre, a besoin du calme intérieur et de la tranquillité publique: le travail est son patrimoine, et le travail ne peut être assuré que par l'activité du commerce et de l'industrie, inséparable d'un ordre stable, d'un ordre fondé sur les grands principes de l'expérience de tous les siècles; je ne négligerai rien pour repousser d'une part l'anarchie, et de l'autre une dynastie anti-nationale, une dynastie que doivent faire proscrire à jamais les horreurs de Bruxelles et d'Anvers.

Aussitôt après l'adoption d'une charte et le choix du chef de l'état, je m'empresserai de revenir au milieu de vous, heureux de la confiance et de l'affection que vous me témoignez.

Agréez, en retour, chers concitoyens, les nouvelles assurances d'un dévouement sans bornes.

Namur, le 5 novembre 1830. Le Baron DE STASSART.

Bruxelles, 4 novembre.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Malines la douloureuse nouvelle de la mort de M. le comte Frédéric de Mérode. Ce brave a succombé ce matin à quatre heures; une fièvre nerveuse l'a enlevé à son pays, auquel il devait rendre peut-être le plus important service. Les derniers momens de M. Frédéric de Mérode ont été dignes de toute sa vie. Ses médecins nous promettent pour demain des détails sur ce funeste événement.

— M. Sylvain van de Weyer, membre du comité central, s'est embarqué pour Londres. On le dit chargé d'une négociation auprès du duc de Wellington.

— L'ambassadeur de France, ayant transmis au roi de Hollande les réclamations des consuls d'Anvers, en a reçu la réponse suivante: « Monsieur l'ambassadeur, je ne sacrifierai jamais les droits de ma couronne à des intérêts particuliers. »

(L'Union Belge.)

— Les bombes lancées sur Anvers, soit de la citadelle, soit des frégates, contenaient, outre sept livres de poudre à canon, une composition de soufre, de salpêtre et d'antimoine, telle qu'on l'emploie pour les fusées à la congève.

— Un Prussien arrivé hier à Mons de Luxembourg assure que les soldats et les officiers de cette dernière ville témoignent hautement leur admiration des nobles efforts que fait la Belgique pour conquérir son indépendance et qu'ils sont indignés de la conduite du roi de Hollande. Le prince de Darmstadt lui-même, commandant de Luxembourg, paraît éprouver la plus grande sympathie pour les Belges.

— D'après le dire de personnes arrivées hier soir d'Anvers, les habitans de cette ville étaient plongés dans la plus vive consternation; on s'attendait à un nouveau bombardement et toutes les mesures nécessaires paraissaient déjà prises à la citadelle; mais d'après un voyageur arrivé ce matin l'expiration de l'armistice a été prorogé jusqu'au 15.

M. Adrien Corbisier, ancien juge au tribunal de Namur, est nommé juge au tribunal de Mons.

— Nous apprenons à l'instant qu'un corps de nos volontaires, las de l'inactivité dans laquelle ils sont tenus à Anvers, vient de partir au nombre de 1,500, se dirigeant sur Bréda. N'écoulant que leur brûlant patriotisme, ces braves veulent laver dans le sang hollandais les atrocités de Chassé. Ce corps ne forme que l'avant-garde de ceux qui le suivront.

— La légion de Tournay, arrivée ici avant-hier, est partie aujourd'hui pour Maestricht avec 1000 hommes de la nouvelle milice.

Anvers, 1^{er} novembre.

Deux bateaux à vapeur, l'un de Cologne et l'autre l'Amsterdam, sont arrivés hier à Anvers, et ont eu des communications avec l'escadre et la citadelle. On nous assure que déjà des corps armés ont quitté cette forteresse par l'Escaut, et que les craintes de la Hollande pour le Brabant septentrional en accéléreront l'évacuation. Du reste, on attend à chaque instant des nouvelles de La Haye.

— M. le baron Diert, greffier des états, est destitué de ses fonctions.

— M. A. P. de Moor, substitut du procureur criminel, est destitué de ses fonctions.

— Le bruit court que la citadelle d'Anvers sera évacuée demain jeudi, à deux heures. Dans la nuit d'avant-hier une douzaine de petits bâtimens se sont approchés de la citadelle, et l'on croit qu'on y a embarqué beaucoup de matériel de guerre. L'émigration des bourgeois d'Anvers continue cependant à être effrayante. Toutes les routes sont couvertes de fugitifs et de bagages.

— Le consul anglais à Anvers se préparait hier à quitter la ville.

— On remarque que la tour de la cathédrale a servi de but à plusieurs projectiles. Le toit est percé en deux endroits. Le général Grahame, du temps de la guerre étrangère, avait donné des ordres pour respecter ce bel édifice.

Du 2 novembre.

L'évacuation de la citadelle continue de s'opérer; la nuit dernière un grand nombre de bâtimens en sont partis. Le prince de Saxe Weimar a quitté cette forteresse avec des troupes; on peut présumer que l'on profite des derniers momens de l'occupation pour enlever le matériel et tout ce qui est de quelque valeur. Nous sommes plus que jamais de l'espérance et la conviction qu'il ne sera plus commis d'hostilités. Tous nos concitoyens doivent renaitre à la confiance.

une aussi horrible violation du droit public et des saintes lois de l'humanité ne peut se renouveler. Nous devons attendre avec sécurité le résultat des négociations commencées à La Haye, où les envoyés des états étrangers emploient leur puissante intervention.

Louvain, 2 novembre.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Notre ville est dans la plus triste situation et je ne pense pas qu'il y ait actuellement dans toute la Belgique un endroit où l'on soit plus malheureux et moins en sûreté. La populace la plus ignare, la plus violente domine ici complètement et vous connaissez à quels excès elle se porte. Les traitemens qu'on a fait subir au major Gaillard sont affreux : on l'a promené dans les rues, en le forçant à coup de poingt et de crosses de fusil, à marcher depuis le canal jusqu'à la grande place ; on lui a brûlé les yeux et calciné le crâne à coups de torche, car c'était le soir ; arrivé à la grande place, exténué, mourant, on l'a pendu à l'arbre de la liberté, mais la branche s'est rompue et le cadavre est retombé. Alors on l'a dépouillé de ses vêtemens et pendant une heure on l'a traîné dans les rues, la corde au cou et la populace s'assétait de distance en distance, pour chanter et danser autour de sa victime. Les auteurs de ces excès abominables sont connus ; le gouvernement provisoire a promis de les faire punir, mais telle est la terreur qui règne à Louvain, qu'aucun magistrat de cette ville n'ose faire une enquête : le juge d'instruction Henot a donné sa démission ; 500 hommes de garnison sont arrivés samedi, mais la populace a envahi la caserne, en a chassé 150, et a fait promettre aux autres qu'ils ne feraient rien contre ce qu'on appelle le peuple.

M. Roussel, qui a rendu tant de services à Louvain et qui y jouissait d'un grand ascendant, a fait couper l'arbre de la liberté qui était devenu une potence ; mais aussitôt la populace en a replanté un autre à la même place, s'est répandu en invectives contre M. Roussel, a brisé les réverbères de sa maison et menace d'incendier et de piller quiconque oserait entraver la marche et la volonté du peuple. Nous espérons que le gouvernement provisoire viendra nous secourir, car s'il ne le fait pas, je ne sais ce que nous deviendrons. La chose est urgente et le scandale de la flagrante impunité des excitateurs déshonore la Belgique.

Liège, 2 novembre.

Nous apprenons que M. le général Daine a pris du service dans l'armée Belge et qu'il doit arriver très-incessamment à Liège. On sait que M. Daine, fils d'un potier d'Andenne, s'est élevé par son courage au rang de général. C'est donc une bonne acquisition pour la Belgique.

—Les communes rurales de la province de Limbourg, sur la rive droite de la Meuse, à l'exception de 3 ou 4, dont les autorités sont mal intentionnées, ont arboré le drapeau national, celles de Heerlen et Sittard ont formé une compagnie de volontaires pour combattre en faveur de la liberté. Cette compagnie des volontaire occupe déjà une partie de la Meuse à Termond et Berg, pour surveiller le canal, sous le commandement du capitaine van Slype. Mais on a rappelé des militaires sous de faux prétextes. Néanmoins les bourgeois tiennent bon et ne quitteront pas le poste de l'honneur.

Huy, 3 novembre.

Nous apprenons que notre nouvelle régence a pris la généreuse résolution de renoncer à son traitement. Espérons que bientôt les fonctions municipales seront gratuites, et que l'amour du bien public suffira à ceux qui sont chargés de gérer les intérêts de la commune.

Discours prononcé par M. Pirson, président de l'assemblée électorale de Dinant, pour le congrès national.

Quel spectacle imposant ! Le peuple souverain de la Belgique tout entier est levé dans ce moment ; il est en pleine jouissance d'un droit aussi ancien que la plus ancienne des associations ; droit naturel, droit imprescriptible, dont toutes les nations ont été dépouillées tour à tour, et tout récemment les Belges, par la perfidie et la violence de leurs gouvernans.

Pour le ressaisir il a fallu aux Belges toute leur énergie ; il a fallu combattre sur tous les points du territoire.

Partout vainqueurs, c'est sur un vaste champ de bataille que, libres désormais de tout engagement, nous allons nous constituer en corps de nation indépendante.

Que notre position est belle, si nous savons en profiter ! Mais ici naissent de nouveaux dangers ; nous aurons à lutter contre deux terribles écueils : l'intrigue et l'anarchie.

Messieurs, c'est du choix que vous allez faire, c'est du choix que va faire le peuple belge, que dépend le sort heureux ou malheureux de la patrie.

Ce ne sont point les valets de l'ancienne cour ni leurs adhérens qui vous conviennent ; ils iraient bien vite au-devant de leurs anciens maîtres, et nous livreraient pieds et points liés ; ce ne sont point des tyranneaux de province, de canton ou de commune, qui vous conviennent ; car, pour conserver leur petite part de pouvoir, ils en donneraient une trop grande aux chefs quelconques qu'ils choisiraient en votre nom ; ce ne sont point d'intrigans quêteurs de places richement rétribués, qui vous conviennent, car ils s'opposeraient à toute économie, objet de tous les vœux ; ce ne sont pas non plus des hommes trop faciles à intimider, qui vous conviennent, car soyez sûrs qu'on cherchera à faire peur à vos députés, et la peur est une mauvaise conseillère ; ce ne sont pas des hommes corruptibles, qui vous conviennent, car ils vendraient votre liberté comme naguère ils vendaient la subsistance du pauvre par l'impôt de mouture.

Je vous ai signalé les hommes dangereux. Vous trouverez les hommes de la patrie au fond d'une conscience pure de tout intérêt personnel, de coterie ou de localité. Vous échapperez ainsi au premier écueil de notre position.

Pour éviter le second, l'anarchie, que chacun fasse pour autrui ce qu'il voudrait qu'on fit pour lui-même s'il était attaqué dans sa personne ou dans sa propriété. On ne peut se le dissimuler, le passage d'un gouvernement à un autre donne essor aux passions haineuses, au brigandage, à toutes les divisions ambitieuses.

Volons tous au secours les uns des autres, quel que soit le prétexte d'une attaque illégale ; armons-nous tous et pour la défense de la patrie et pour le maintien de l'ordre. Mais l'emploi de la force physique ne suffit point ; faisons précéder celle-ci par la force morale.

Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, à la suite d'une mauvaise récolte, et dans l'absence du travail, que les propriétaires et les fermiers ne spéculent point sur une augmentation progressive des grains ; qu'il s'établisse simultanément un cours raisonnable que personne ne dépasse ; qu'on ne refuse pas de livrer par petites parties ; que ceux qui emploient des ouvriers ne les renvoient pas sans ouvrage ; que vos députés au congrès soient invités à proposer au plutôt des mesures pour faire commencer partout des travaux quelconques. Alors il ne restera aucun prétexte de troubles, et les excitateurs pourront être poursuivis sans crainte de victimiser des malheureux.

Pardon, messieurs, si je me suis permis d'émettre des conseils dont aucun de vous n'avait besoin. Certes c'est moins dans ce sens que vous devez interpréter mes paroles, que dans celui d'une profession de foi publique ; je vous la devais, puisque je n'ai pas craint de m'annoncer comme candidat soumis à l'épreuve du scrutin qui va s'ouvrir.

Je ne finirai point par l'humble formule, *je me recommande* ; mais bien par celle-ci : liberté, liberté entière des suffrages.

PIRSON.

DU GOUVERNEMENT QU'IL CONVIENT D'ADOPTER EN BELGIQUE.

Le *Courrier des Pays-Bas* qui nous est parvenu il y a trois jours contenait un projet de constitution pour la Belgique. Il était suivi de ces mots : « Le comité central a autorisé la commission de constitution à publier son travail ; il s'est réservé de l'examiner ultérieurement et de publier ses propres observations. Le projet ne doit être considéré que comme l'opinion de la majorité de la commission. » Nous aurions désiré ne donner ce projet qu'avec les remarques du gouvernement provisoire qui, d'après ce qu'on nous écrivait le même jour de Bruxelles, y seront sans doute peu favorables. Nous l'instrons aujourd'hui où nous pouvons le faire suivre d'un premier article du journal officiel l'*Union*.

Belge dans lequel l'opinion des patriotes sur l'ensemble de ce travail est énergiquement exprimée (voyez à l'article *extérieur*, les nouvelles de la Belgique). Nous espérons que le congrès national la partagera. En effet, quoiqu'on trouve dans l'œuvre de la commission des dispositions excellentes, telles que l'abolition de toute mesure préventive contre la presse, et notamment des cautionnements; la reconnaissance du droit de s'assembler et de s'associer; l'éligibilité de tous les Belges âgés de 25 ans; la nomination des membres de la cour des comptes, réservée à la chambre élective; le choix des juges circonscrit dans une liste triple de candidats présentés par les conseils provinciaux que le peuple aura directement nommés; quoique des législateurs de la force de nos 221 pussent y puiser d'utiles exemples et de sévères leçons, ce projet est loin toutefois de répondre à l'attente des amis de la nation belge. Il décide d'une manière funeste la principale question. Puisque, en le supposant adopté, les pouvoirs du chef de l'état seraient héréditaires, ce chef serait un roi, de quelque nom que vous voulussiez l'appeler: l'hérédité est la seule différence essentielle entre la monarchie et la république; mais cette différence est immense dans ses résultats. On lit au bas du travail de la commission les noms de plusieurs citoyens honorables. Sans doute ils ont fait partie de la minorité. Dans la majorité même les esprits les plus consciencieux ont pu être trompés par d'adroites manœuvres.

Beaucoup d'intrigues s'ourdissent, et en Belgique et hors de la Belgique, pour empêcher le congrès national d'adopter la seule forme de gouvernement qui puisse convenir à cette partie de l'Europe. Les diplomates, les traitres et les poltrons, trois espèces de gens qu'on voit toujours unies pour la ruine des peuples, vont semant de faux bruits, et des raisonnemens plus faux encore, des calomnies ridicules et de plus ridicules promesses, au milieu d'une nation qu'on n'a pu vaincre, et qu'on voudrait engager à reprendre d'elle-même ses fers.

Les deux sentimens qu'on cherche surtout à exploiter sont l'anxiété du commerce, et la crainte d'une intervention étrangère. L'espece d'indécision qui s'est manifestée depuis les premiers mouvemens de Bruxelles jusqu'à l'attaque du prince Frédéric a prolongé outre mesures, la suspension totale des affaires. La classe qui vit dans le négoce et par l'industrie souffre beaucoup, et redoute une catastrophe. Profitant de ces dispositions, on vient lui glisser à l'oreille: Prenez un roi, et vous n'aurez plus à craindre les protêts. Votre gêne vient du défaut de confiance; la confiance naît de l'ordre, et l'ordre c'est la royauté.

Que les négocians belges ne se laissent point prendre à ces radotages de courtisans. Il y a de l'ordre en Suisse, il y en a aux États-Unis, il y en eut en Hollande, sous les Stathouders; il y en a fort peu dans beaucoup de monarchies où, en revanche, on voit bon nombre de protêts et beaucoup de négocians ruinés. Un roi, quel qu'il fût, au lieu de rétablir l'ordre en Belgique, y apporterait la plus épouvantable confusion. Les excès qui seraient commandés à un Nassau par la vengeance, seraient conseillés à tout autre prince par la peur. La révolution a assez duré dans ces provinces pour que le parti de la liberté ait pu s'établir d'une manière menaçante; la proscription des meilleurs citoyens deviendrait inévitable, et la partie la plus éclairée et la plus énergique d'un peuple ne peut être proscrite sans de violentes secousses et de longues convulsions.

Si, dans certains états, le régime monarchique paraît à de bons esprits présenter plus de garanties de tranquillité, cela tient à d'antiques habitudes d'aristocratie et de cour qui n'existent point à Bruxelles; cela ne peut nullement tenir à la cause du gouvernement. En effet, quelle est la plus sûre garantie de l'ordre? L'unité de direction Or, à moins qu'on ne veuille recourir au despotisme pur, tel qu'il n'existe pas même en Turquie, cette unité ne se trouve que dans le gouvernement républicain, où le pouvoir exécutif émane de la même source que le pouvoir législatif, ou tous les mandataires sont choisis par les mêmes commettans. L'ordre tient aussi, dira-t-on, à la force du pouvoir. Et qui vous empêche de donner à un magistrat républicain toute la force d'un roi? Vous pouvez même lui en donner une plus grande. Le degré d'autorité qui, accordé héréditairement à une famille, menacerait toutes les fortunes, toutes les existences, peut être confié sans danger, à un homme qui n'est puissant que pour un temps assez court. On ne trouve guère de complices lorsqu'au bout d'un an on ne pourra plus les protéger.

Mais, dira-t-on encore, l'élection du premier magistrat est une source de dissensions, tandis que l'hérédité ôte tout espoir aux ambitieux. Dites plutôt que, sous la république, la haute ambition a moins d'intérêt à troubler l'ordre, puisqu'elle peut être satisfaite par les voies légales, tandis que, sous une monarchie, elle ne peut avoir l'espoir que dans une révolution. Belle garantie d'ordre, vraiment, que de dire à tous les politiques d'une nation: Résignez-vous à n'être rien, ou renversez le gouvernement! D'ailleurs ouvrez l'histoire; c'est là que se trouve toute la politique. Vous n'y verrez pas une seule guerre pour la nomination d'un chef de république, pas une seule, car sous Marius et Sylla la république romaine n'existait réellement plus; et vous y trouverez partout, dans les monarchies, des guerres de succession qui souvent, pendant des siècles, couvrent de vastes états de meurtres et d'incendies.

Quant à la crainte de l'intervention étrangère, je ne sais qu'un moyen sûr de la conjurer. Prenez, nus pieds et la corde au cou, le cheminde La Haye, allez vous jeter aux genoux du roi Guillaume, du prince d'Orange, du prince Frédéric et de M. van Maanen, demandez-leur humblement pardon, c'est-à-dire demandez-leur de venir à Bruxelles, vous rençonner, vous fusiller, vous mitrailler. Si ce moyen vous répugne, armez-vous, mais ne cherchez pas d'autre refuge. Serait-ce le prince d'Orange avec une constitution? recours inutile, à moins qu'on ne le regarde comme un acheminement certain aux mitrailleurs. Un prince français? La Prusse accourrait deux fois plus vite. Le duc de Reischstad, comme le propose l'Autriche, à ce qu'on assure? Le gouvernement français ne saurait le souffrir. Un Belge nommé roi? Il faudrait trois fois plus de sang belge pour

apaiser les cours. Quel que soit le gouvernement que vous preniez, l'intervention aura lieu sans doute, la république même ne vous en sauvera pas, car la Belgique n'est pas un empire assez puissant pour que même en république il frappe tous les cabinets d'une terreur respectueuse. Du moment où une révolution est faite, l'intervention est inévitable. Je l'ai vraiment prédit en 1821 à l'Espagne et à Naples, qui croyait l'éviter en conservant, non seulement la royauté, mais encore le même roi. La guerre est inévitable, dis-je, à moins que les autres peuples ne vous imitent comme vous nous avez imités. Dans tous les cas, la république doublera vos forces pour la victoire; et vous ne serez attaqués que lorsqu'on attaquera la France.

Belges, profitez de l'occasion, ne manquez pas à vos destinées. Plus les révolutions vous paraissent pénibles, plus vous devez vous garder d'en préparer de nouvelles en vous arrêtant à moitié chemin. Les hommes que votre estime appelle à la suprême magistrature n'auront pas la faiblesse de reculer devant ce premier rang de gloire et de périls. Ils ne croiront pas montrer de la générosité en vous livrant à toutes les honteuses horreurs d'une révolution avortée. Proclamez leurs noms illustres: les acclamations du monde vous répondront. (*la Tribune pol.*)

FRANCE. — Paris, 1^{er} novembre.

On nous prie d'insérer la note suivante:

Les membres du comité belge de Paris à la nation française.

Braves et généreux Français!

De nouveaux malheurs viennent d'accabler notre belle patrie, l'héroïque Belgique, par ordre de l'infâme gouvernement hollandais. La ville d'Anvers a été saccagée et presque réduite en cendres. Cet horrible événement plonge dans la misère une immense population, naguère riche et industrielle, qui n'a commis d'autre crime que de vouloir, à votre imitation, secouer le joug que faisait peser sur elle un gouvernement tyrannique et sanguinaire. Généreux Français! vous ne serez pas insensibles à tant d'héroïsme et de malheurs? Votre générosité nous est un sûr garant que vous vous empresserez de répondre à notre appel et de tendre une main secourable à ces nobles victimes de la plus sainte des causes.

Les souscriptions seront reçues au bureau du comité, rue du Mail, n° 10; chez M. Godot, notaire, rue des Fossés-Montmartre, n° 7, trésorier de la commission, et chez tous les notaires de Paris.

Signé: *Bartier, Lepage, Constant, Morella, Vanderlinden.*

Souscription belge. — La loge de l'amitié et fraternité, à Dunkerque, 14 fr.; M^{me} B., 5 fr.; les gens de service de l'hôtel des Princes, 56 fr. 50 c.; M. Bayard, 20 fr.; quelques habitans du faubourg de Tamerié, à Perpignan, 39 fr.; M. Muel-Doublat, 50 f.; M. Brion, receveur des douanes, 10 f.; M. Hilaire-Darnaud, 10 fr.; M. Gronfier-Chailly, commissaire de police, 20 fr.; M. Prost de Duclair, près Rouen, 10 fr.; M. Queval, 10 fr.; M. Alexandre, 25 fr.; souscription ouverte chez M. Blanchot, notaire à Montélimart, 166 fr.; souscription ouverte chez M. Gilles, notaire Auxonne, à 112 fr. 5 c.

Total 547 fr. 55 c.
Reçu précédemment . . . 2,539 75

Total reçu à ce jour . . . 3,087 30

ANNONCES.

613. *A louer pour la Saint-Jean 1830.*

Une partie de la maison située rue du Préprésident, n° 336, et faisant coin à la rue Saint-Jean, cette partie se compose de cinq places au rez-de-chaussée, une à l'étage; avec cave, greniers, cour, pompes, etc.

S'adresser pour les conditions au propriétaire qui occupe l'étage supérieur de ladite maison.

676. M^r Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur, se charge d'acheter et de vendre toutes espèces d'effets publics.

604. Beaux arbres verts et peupliers du Canada, à vendre. S'adresser au jardinier du château de Dave, près Namur.

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, rue de l'Ange, n° 627, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.